**IFMKVH – 5 rue Duroc – 75343 PARIS CEDEX 07**

**Liste des pièces devant figurer obligatoirement au dossier du candidat en vue de l’étude de votre admission**

***(Conseil : apportez cette liste au(x)médecin(s) pour établir les certificats médicaux)***

* Dès qu’il sera en votre possession, l’avis favorable de la CDAPH pour l’orientation professionnelle souhaitée.

Þ Copie de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé émanant de la CDAPH.

Þ Certificat médical **indiquant « que le candidat n'est atteint d'aucune affection physique ou psychopathologique incompatible à l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute » émanant d’un médecin agréé ou assermenté par la DTARS (Délégation Territoriale de l’Agence Régionale de la Santé)** (*la liste des médecins agréés, généralistes et spécialistes, est délivrée par le médecin inspecteur de la Santé de la DTARS du département de résidence*). **Ce médecin devra obligatoirement faire apparaître la mention « agréé ou assermenté par la DTARS**».

Þ Certificat médical **indiquant que vous n’avez pas de contre-indications vaccinales et que vous êtes à jour (\*) des vaccinations et rappels antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique et antihépatite B**

**Ce document devra faire apparaître les dates des injections (en cas d’impossibilité, voir les suppléances permises).**

**(\*)** **Etre à jour veut dire** : avoir connaissance des dates …

… des injections et des rappels contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite depuis moins de 10 ans. BEH n°16-17/ 04/2008

… de la vaccination complète contre l’hépatite B **et** « présentation d’un résultat, même ancien, indiquant que **les anticorps anti-HBs** étaient (ou sont) présents à un titre **supérieur à 100 mUI/ml » .** BEH n° 29 – 30 / 2006

* Copie du carnet de vaccinations
* Fiche ophtalmologiste
* Fiche médicale

Þ Copie carte d’identité (***à renouveler dès expiration***)

Þ Copie du titre autorisant le travail pour les étrangers (***à renouveler dès expiration***)

Þ Autorisation des parents ou du tuteur légal pour les mineurs non émancipés. Encas de souhait d’hébergement un jugement d’émancipation est indispensable.

Þ Attestation de la carte vitale CPAM précisant l’adresse du Centre et la période des droits ouverts valable jusqu’à la fin de l’année scolaire soit mi-juillet **(*à renouveler dès modification***), **attention vous ne pourrez plus être sur une sécurité sociale étudiante dans notre centre mais sur un régime général**

Þ Une photocopie du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence (*exemple : D.A.E.U. B ou Examen de Niveau d'Entrée dans les formations paramédicales*).

Þ Copie des 3 derniers bulletins de notes si vous étiez dans un établissement scolaire il y a moins de 18 mois.

Þ 2 **petites** photos d'identité autocollantes **(format ≤ : largeur 2 cm hauteur 2,5 cm)**

Pour la personne accompagnée d’un chien guide :

Þ Copie des certificats de vaccination du chien ainsi que copie de l'assurance que vous êtes tenu(e) de contracter pour couvrir tout dommage éventuel causé par celui-ci.